



EFFAT

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD, AGRICULTURE AND TOURISM TRADE UNIONS

**Réunion du Comité Exécutif de l'EFFAT
BRUXELLES, les 3 et 4 mars 2020**

Point 7 de l'ordre du jour : **Cadre politique et suivi du plan d'action 2020-2021**



B) Rapport de l'UITA

Décision: le Comité exécutif prend connaissance et adopte les motions en tant que recommandation au Congrès

EFFAT



EFFAT

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD, AGRICULTURE AND TOURISM TRADE UNIONS

PROJET DE RÉSOLUTION DE L'EFFAT SUR L'ALGÉRIE

Le Comité exécutif de l'EFFAT, réuni à Bruxelles les 3 et 4 mars 2020, note que les syndicats indépendants en Algérie, y compris les affiliés de l'UITA, le SNAPAP et le SNATEG, luttent depuis de nombreuses années pour leurs droits face aux licenciements ciblés de membres des syndicats, au harcèlement et à la persécution judiciaire des dirigeants syndicaux ;

Note en outre que la répression antisyndicale s'est intensifiée depuis l'émergence, en février 2019, du mouvement de masse pour la démocratie (*Hirak*) - activement soutenu par les syndicats indépendants. Les syndicats indépendants sont aujourd'hui la cible d'une double répression : réprimée en tant que syndicalistes, et en tant que dirigeants et participants d'un vaste mouvement civique pour la démocratie. Des centaines de militants pour la démocratie et de défenseurs des droits de l'homme, y compris des syndicalistes indépendants, purgent actuellement des peines de prison, font l'objet de poursuites ou sont sous contrôle de la police ;

constate qu'en dépit des appels répétés de l'organe directeur de l'OIT au gouvernement algérien pour qu'il réintègre tous les syndicalistes licenciés, mette fin au harcèlement, enregistre les syndicats et leur permette d'opérer librement, la répression s'est intensifiée ;

regrette que le gouvernement ait ignoré la résolution du Parlement européen du 28 novembre 2019 "sur la situation des libertés en Algérie" qui demandait la libération de tous les militants de la démocratie détenus, y compris les syndicalistes indépendants, ainsi que le plein respect des droits démocratiques et civils ; et

Exprime son entière solidarité avec la lutte actuelle des syndicats indépendants en Algérie pour la démocratie et les droits syndicaux, et décide de

- Utiliser tous les moyens disponibles, y compris à travers la CES, pour exiger du gouvernement algérien qu'il mette en œuvre les décisions et les recommandations de l'OIT concernant les droits syndicaux en Algérie, qu'il mette fin à la persécution des dirigeants et des militants syndicaux et qu'il libère tous ceux qui sont détenus pour avoir défendu les droits démocratiques et civils. En outre, l'EFFAT
- demande aux organisations affiliées de prendre des mesures pour inciter leurs gouvernements nationaux respectifs à faire pression sur le gouvernement algérien afin qu'il respecte les droits syndicaux et mette en œuvre les décisions et recommandations de l'OIT et la résolution du Parlement européen de novembre 2019 ; et
- demande aux organisations affiliées aux sociétés transnationales actives en Algérie d'exiger que ces sociétés, qui profitent de la répression de masse et des violations des droits de l'homme, examinent, avec les syndicats concernés, les mesures qu'elles prennent pour faire face aux risques de complicité dans ces violations, conformément aux principes de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme énoncés dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à la législation nationale pertinente sur la diligence obligatoire en matière de droits de l'homme.